



Horloge comtoise confiée pour réparation et ne fonctionnant pas

Par **SUZEL59**, le **26/02/2011** à **15:20**

Bonjour,

J'ai confié une horloge comtoise à un bijoutier en 01/2009 ,qui a accepté de la réparer moyennant 260 euros. Plusieurs fois j'ai signalé la réparation non effective et le bijoutier revenait pour essayer de la réparer mais en vain!!J'ai donc envoyé une LAR à ce dernier afin qu'il me rembourse les 260 euros invoquant son obligation de résultats non respecté. Il m'a répondu qu'il n'avait plus rien à voir avec ce sujet et que je devais me retourner vers le réparateur horloger effectif habitant à 100 km de chez moi et avec qui je n'ai eu aucun contrat . Que puis je encore entreprendre sans que cela ne me coûte les 260 euros que je réclame et vous remercie par avance de votre réponse

Mme Ryngaert

Par **mimi493**, le **26/02/2011** à **22:10**

C'est lui qui a pris la réparation, vous n'avez affaire qu'avec lui. Dites-lui que vous allez saisir la justice. Voyez sa réaction

Par **SUZEL59**, le **27/02/2011** à **08:22**

Bonjour,

Cette personne n'est pas sensible aux menaces car elle sait que je n'ai aucun moyens

personnels .Par contre croyez-vous qu'il serait facile d'avoir un courrier de mise en demeure d'un avocat car là il y a le contexte qui peut impressionner cette personne et de plus il utilisera les mots adéquats ,je pense.

Par contre c'est toujours la même préoccupation que j'ai : les frais par rapport à la somme en jeu!!!

Merci de vos réponses

Par **mimi493**, le **27/02/2011** à **12:54**

Il n'y a pas besoin de moyens pour faire une saisine simplifiée du tribunal de proximité afin d'obtenir remboursement